



**MISE À JOUR D'UN DIAGNOSTIC SECTORIEL
CONCERNANT LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR
DE LA TRANSFORMATION DU BOIS**

JUILLET 2007

INTRODUCTION

Le secteur forestier traverse une période de restructuration qui résulte d'une combinaison de problématiques conjoncturelles et structurelles. Cette situation a initiée une réorganisation au niveau des unités de production qui a une incidence significative sur la main-d'œuvre des usines du secteur de la transformation du bois.

Le contexte actuel qui interpelle le secteur de la transformation du bois justifie une mise à jour des informations concernant la main-d'œuvre afin d'être en mesure de mieux orienter les actions à venir pour soutenir les entreprises et les travailleurs. Il importe de dresser un portrait des principaux indicateurs, pour définir les tendances, les enjeux et les défis auxquels l'industrie sera confrontée au cours des prochaines années et identifier les opportunités de développement à venir.

Le projet propose une approche qui permet l'obtention de données plus précises et propres à chaque région en fonction des caractéristiques industrielles. Il sera réalisé par le Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries de la transformation du bois (CSMOITB) en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et les directions régionales d'Emploi-Québec. Le projet s'inscrit dans l'objectif de mise à jour du diagnostic du CSMOITB qui date de 2003, mais également dans sa volonté de travailler dans une dynamique partenariale afin d'initier des synergies et d'amener une cohérence de l'action relativement au développement de la main-d'œuvre et des entreprises du secteur de la transformation du bois.

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries de la transformation du bois (CSMOITB) est une corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies depuis 1998 et est reconnu par la Commission des partenaires du marché du travail.

Le CSMOITB est un organisme paritaire, sans but lucratif. Fort d'un partenariat entre les représentants d'employeurs et d'employés de l'industrie, il contribue depuis plus de dix ans au développement de la main-d'œuvre et de l'emploi dans le secteur de la première et deuxième transformation du bois au Québec.

La mission du CSMOITB vise à soutenir et à initier notamment des activités visant l'accroissement de la qualification de la main-d'œuvre, l'amélioration de la gestion des ressources humaines au sein des entreprises, la valorisation de la main-d'œuvre et le développement des entreprises.

Dans l'exercice de ses mandats, le CSMOITB a réalisé et a assuré la réalisation de divers documents didactiques, études, rapports et recherches relativement au secteur de la transformation du bois. Le secteur regroupe notamment les sous-secteurs suivants :

- Sciage;
- Rabotage;
- Bardeaux ;
- Déroulage;
- Préservation du bois;
- Contenants et palettes en bois;
- Placage et contreplacage de feuillus et de résineux;
- Fabrication de produits de charpentes de bois;
- Panneaux de particules, de fibres, de copeaux;
- Fabrication d'autres produits en bois.

Les mandats du CSMOITB sont fonctions de la politique québécoise d'intervention sectorielle en lien avec les orientations adoptées par la Commission des partenaires du marché du travail.

Les mandats couvrent quatre principaux volets :

- La formation et la gestion des ressources humaines;
- Le développement de l'emploi et la concertation;
- La qualification de la main-d'œuvre en emploi;
- La diffusion de l'information.

2. CONTEXTE

Le CSMOITB a réalisé, en 2003, un diagnostic sectoriel, sur la base des données de 2002, qui avait pour objet de dégager les grandes tendances du secteur, orienter et adapter ses actions aux nouvelles réalités de l'industrie forestière.

Ce diagnostic a mis en évidence, entre autres, un problème d'image de l'industrie forestière, de difficulté de recrutement et de vieillissement des travailleurs du secteur, de gestion des ressources humaines, de rétention de main-d'œuvre, de déficience de la promotion des industries auprès des clientèles étudiantes et de formation pour la main-d'œuvre en région.

Depuis les cinq dernières années, le secteur forestier et plus particulièrement celui de la transformation du bois est interpellé et doit relever de nouveaux défis. Ceux-ci ont et auront pour effets de modifier de façon significative non seulement la composition mais également l'environnement dans lequel évolue le secteur. On prévoit des modifications quant aux attentes en matière de gestion de la main-d'œuvre, de besoins en formation des travailleurs et de développement des entreprises. Afin de permettre une adaptation des stratégies à envisager et à mettre de l'avant pour répondre aux nouvelles réalités, une mise à jour des informations relatives au portrait de la main-d'œuvre et à la situation des entreprises s'avère nécessaire pour assurer le développement du secteur de la transformation du bois.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Le CSMOITB a entamé au cours de l'exercice 2006-2007 la mise à jour de son diagnostic sectoriel. Le projet est déjà terminé pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le rapport et les recommandations sont disponibles sur le site Internet du CSMOITB. La démarche se poursuivra en 2008-2009. Le CSMOITB compte réaliser le projet en considérant les aspects nationaux de la démarche en procédant, à terme, au regroupement de l'information et à la caractérisation de la main-d'œuvre pour l'ensemble du territoire québécois, par souci de cohérence avec son mandat et la portée de son plan d'action.

Le CSMOITB a convenu d'un partenariat avec les directions régionales d'Emploi-Québec afin d'élaborer une approche régionalisée qui permettra l'obtention d'information plus spécifique à chacune des régions. Cette approche vise une collaboration plus étroite entre l'ensemble des partenaires pour assurer le développement de l'industrie de la transformation du bois. Le projet couvre plus de 14 régions du Québec et est présentement en cours dans certaines d'entre elles.

Le projet est issu d'une collaboration entre le CSMOITB, la Commission des partenaires du marché du travail, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les directions régionales d'Emploi-Québec qui représentent les autres bailleurs de fonds.

Il prévoit dresser un état de situation plus détaillé du secteur de la transformation du bois afin de soutenir le développement de la main-d'œuvre, maintenir à jour les qualifications et les compétences des travailleurs et assurer le développement des entreprises.

La première partie abordera le volet entreprise et comportera, notamment, les éléments suivants :

- Une description de l'environnement économique;
- Un état de situation des entreprises;
- Un état de situation des pratiques en matière de formation;
- Une description de l'offre de main-d'œuvre;
- Les perspectives futures de développement.

La deuxième partie couvrira le volet main-d'œuvre et développera, entre autres, les éléments suivants :

- Caractéristiques de l'organisation du travail;
- Caractéristiques liées à l'exercice d'un métier;
- Caractéristiques de la main-d'œuvre;
- Description de la situation de l'emploi;
- Description de la demande de main-d'œuvre.

La troisième partie fournira de l'information relative à la formation et élaborera, notamment, sur les éléments suivants :

- Caractéristiques de l'offre de formation initiale;
- Caractéristiques de l'offre de formation spécifique;
- Caractéristiques de l'offre de formation en entreprise.

Afin de mener à bien le projet, il est prévu de mettre en place dans chaque région un «comité directeur» qui sera composé notamment du coordonnateur-directeur général du CSMOITB, de représentants d'Emploi-Québec, de travailleurs et d'entreprises en transformation du bois et de la CRÉ. Le rôle de ce comité est de valider les informations relatives au projet et de s'assurer que chacune des étapes soient conformes aux réalités de la région. Les membres de ces comités directeurs se réuniront à une douzaine de reprises au cours du projet. La réalisation du travail technique sera assurée par les ressources du CSMOITB, d'Emploi-Québec et du consultant retenu dans le cadre du projet.

En tenant compte des travaux déjà réalisés dans certaines régions, une méthodologie et des questionnaires ont été élaborés et serviront de base commune. Toutefois, des ajustements pourront être apportés au niveau des différents comités directeurs afin de tenir compte des spécificités de chacune des régions.

4. RÉSULTATS ATTENDUS

Ce projet permettra d'obtenir un portrait plus précis des éléments qui caractérisent la main-d'œuvre, les entreprises et la formation dans le secteur de la transformation du bois au Québec. Également, il apportera davantage de précision au niveau des impacts sur la main-d'œuvre des nouveaux défis qui interpellent l'industrie. Il sera une source d'information précieuse autant pour le CSMOITB, la CPMT, le MELS et les directions régionales d'Emploi-Québec, qui sont préoccupés par le développement de la main-d'œuvre du secteur.

Il fournira les informations pertinentes quant aux changements à proposer en matière de gestion de la main-d'œuvre, de formation et de développement économique des entreprises et alimentera les stratégies et les actions à court, moyen et plus long termes à mettre de l'avant pour le bénéfice des travailleurs et des employeurs.

L'approche proposée permettra également d'identifier les irritants qui freinent le développement des entreprises, de proposer des solutions et un échéancier de réalisation pour faciliter le développement. Le projet permet d'accroître les collaborations et les partenariats entre les intervenants du secteur de la transformation du bois afin d'éviter les doublons, accroître les synergies et l'efficacité des interventions auprès des travailleurs et entreprises du secteur.

5. CALENDRIER DE TRAVAIL

Un calendrier préliminaire des principales étapes du projet sera élaboré par le CSMOITB et les directions régionales d'Emploi-Québec. Il sera déposé aux membres des comités directeurs lors des rencontres de démarrage.

6. RESSOURCES HUMAINES

Le coordonnateur et directeur général du CSMOITB sera responsable de l'ensemble du projet. Il siègera au sein des «comités directeurs» et sera responsable du suivi du projet. Il s'assurera notamment de la collaboration des représentants des directions régionales d'Emploi-Québec, des entreprises, des travailleurs, des conférences régionales des élus et de tout autre intervenant susceptible d'apporter une valeur ajoutée au projet. Les services d'un consultant externe seront retenus dans le cadre du projet.